

MIROIRS ÉTENDUS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

150 rue d'Isly, 59000 Lille

N° Siren : 811 404 540

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Miroirs Étendus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Miroirs Étendus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 27 mai 2026

Nicolas Gurnot
Commissaire aux comptes

Signé par Nicolas Gurnot
Le 27 mai 2026

Nicolas Gurnot

doc_Voav
tx_q6WDK6VZYq68

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

François RICHARD
Nathalie SABRI

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES

ASSO MIROIRS ETENDUS

150 RUE D'ISLY

59000 LILLE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

APE : 9001Z

SIRET : 81140454000031

SOMMAIRE

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

DETAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé

Bilan Passif détaillé

Compte de résultat détaillé

ANNEXE COMPTABLE

3

4

5

6

8

9

11

12

15

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				4.76		16.45
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	69 455.28	62 119.17	7 336.11			
Autres immobilisations incorporelles	20 000.00	3 333.33	16 666.67		20 000.00	
Immob. incorp. en cours, av. acptes					59 955.28	
Immobilisations corporelles				1.20		1.49
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	33 059.06	31 589.84	1 469.22		2 802.93	
Autres immobilisations corporelles	10 547.00	5 946.68	4 600.32		4 441.74	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1.54		1.91
Participations					14.00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	250.00		250.00		250.00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 500.00		7 500.00		9 000.00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	140 811.34	102 989.02	37 822.32	7.51	96 463.95	19.85
Stocks et en-cours						
Créances				81.89		49.29
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	130 435.59		130 435.59		22 390.05	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	7 188.96		7 188.96		5 349.00	
Autres créances	232 503.03		232 503.03		177 382.73	
Charges constatées d'avance	42 439.71		42 439.71		34 455.63	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	53 393.48		53 393.48	10.60	150 007.89	30.86
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	465 960.77		465 960.77	92.49	389 585.30	80.15
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	606 772.11	102 989.02	503 783.09	100	486 049.25	100

BILAN PASSIF

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	338 627.52	67.22	195 459.76	40.21
Excédent ou déficit de l'exercice	37 617.25	7.47	143 167.76	29.46
Situation nette (sous-total)	376 244.77	74.68	338 627.52	69.67
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			13 337.96	2.74
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	376 244.77	74.68	351 965.48	72.41
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	1 034.84	0.21		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 034.84	0.21		
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 000.00	5.95		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	17 935.97	3.56	14 469.60	2.98
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	35 669.81	7.08	25 213.65	5.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	42 897.70	8.52	94 400.52	19.42
TOTAL DES DETTES (IV)	126 503.48	25.11	134 083.77	27.59
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	503 783.09	100	486 049.25	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	716 791.49	467 263.26	249 528.23	53.40
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	246 430.15	209 652.08	36 778.07	17.54
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	9 900.00	13 667.50	-3 767.50	-27.57
Mécénats	60 000.00	40 000.00	20 000.00	50.00
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	28 627.44		28 627.44	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 697.60	-1 697.60	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11.09	60 088.14	-60 077.05	-99.98
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 061 760.17	792 368.58	269 391.59	34.00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	441 001.80	196 979.33	244 022.47	123.88
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	13 894.01	9 346.29	4 547.72	48.66
Salaires	451 740.56	356 912.80	94 827.76	26.57
Cotisations sociales	198 287.59	156 951.68	41 335.91	26.34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 142.63	5 553.90	62 588.73	
Dotations aux provisions	1 034.84		1 034.84	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	12 347.64	14 008.88	-1 661.24	-11.86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 186 449.07	739 752.88	446 696.19	60.38
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-124 688.90	52 615.70	-177 304.60	-336.98

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		2 172.06	-2 172.06	-100.00
Autres intérêts et produits assimilés	476.15		476.15	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières	14.00		14.00	
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	490.15	2 172.06	-1 681.91	-77.43
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	14.00		14.00	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	14.00		14.00	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	476.15	2 172.06	-1 695.91	-78.08
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-124 212.75	54 787.76	-179 000.51	-326.72
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		150.00	-150.00	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-150.00	150.00	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-161 830.00	-88 530.00	-73 300.00	-82.80
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 062 250.32	794 540.64	267 709.68	33.69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 024 633.07	651 372.88	373 260.19	57.30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	37 617.25	143 167.76	-105 550.51	-73.73
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	37 617.25	143 167.76	-105 550.51	-73.73

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	7 336.11		7 336.11	
2050000000 concessions et droits similair	69 455.28		69 455.28	
2805000000 amortissement concessions et d	-2 163.89		-2 163.89	
2905000000 conc droits simil brevets lic	-59 955.28		-59 955.28	
Autres immobilisations incorporelles	16 666.67	20 000.00	-3 333.33	-16.67
2060000000 pas-de-porte	20 000.00	20 000.00		
2806000000 amortissement droit au bail	-3 333.33		-3 333.33	
Immobs incorporelles en cours, avances et acomptes		59 955.28	-59 955.28	-100.00
2320000000 immobilisations incorporelles		59 955.28	-59 955.28	-100.00
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 469.22	2 802.93	-1 333.71	-47.58
2153000000 installations à caractère spéc	10 400.67	10 400.67		
2154000000 matériel industriel	2 054.25	2 054.25		
2155000000 outillage industriel	20 604.14	20 604.14		
2815000000 amort. - instal., mat. et out.	-31 589.84	-30 256.13	-1 333.71	-4.41
Autres immobilisations corporelles	4 600.32	4 441.74	158.58	3.57
2182000000 matériel de transport	4 394.00	4 394.00		
2183000000 matériel de bureau et informat	5 237.17	4 313.00	924.17	21.43
2184000000 mobilier	915.83	915.83		
2818000000 amort. - autres immob. corpore	-5 946.68	-5 181.09	-765.59	-14.78
Immobilisations financières				
Participations		14.00	-14.00	-100.00
2610000000 titres de participation		14.00	-14.00	-100.00
Autres titres immobilisés	250.00	250.00		
2710000000 droit de propriété	250.00	250.00		
Autres immobilisations financières	7 500.00	9 000.00	-1 500.00	-16.67
2755000000 cautionnements	7 500.00	9 000.00	-1 500.00	-16.67
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	37 822.32	96 463.95	-58 641.63	-60.79
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés	130 435.59	22 390.05	108 045.54	482.56
411000 clts-usagers	8 826.02	22 390.05	-13 564.03	-60.58
411atelyr l'atelier lyrique de tourcoing	42 200.00		42 200.00	
411bounor théâtre des bou?es du nord	15 266.47		15 266.47	
411comgen comédie de geneve	32 493.10		32 493.10	
411opegavi opera grand avignon	31 650.00		31 650.00	
Avances et acomptes versés sur commandes	7 188.96	5 349.00	1 839.96	34.40
Autres créances	232 503.03	177 382.73	55 120.30	31.07
401choco la chocolaterie		214.96	-214.96	-100.00
4210000000 personnel-remunerat dues		46.47	-46.47	-100.00
4410000000 etat - subventions à recevoir	57 000.00	72 000.26	-15 000.26	-20.83
4412000000 concours publics - aides aux p	3 183.64	8 539.72	-5 356.08	-62.72
4440000000 etat - impôts sur les bénéfice	161 830.00	88 530.00	73 300.00	82.80
4456201000 tva ded immobilisations tn	0.16		0.16	
4456600000 tva deductible abs	424.02	2 164.60	-1 740.58	-80.41
4456620000 t.v.a. deductible intracommuna		609.08	-609.08	-100.00
4456700000 credit tva a reporter	4 974.00	2 648.00	2 326.00	87.84
4458600000 t.v.a. sur fnp	2 911.19	2 629.64	281.55	10.71
4670000000 autr cptes debit. ou credit.	1 034.84		1 034.84	
4671000000 notes de frais	1 145.18		1 145.18	

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance	42 439.71	34 455.63	7 984.08	23.17
4860000000 charges constatées d'avance	42 439.71	34 455.63	7 984.08	23.17
Disponibilités	53 393.48	150 007.89	-96 614.41	-64.41
5123000000 Id	12 917.33	73 455.67	-60 538.34	-82.41
5124000000 livret a - credit lyonnais	40 476.15	76 552.22	-36 076.07	-47.13
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	465 960.77	389 585.30	76 375.47	19.60
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	503 783.09	486 049.25	17 733.84	3.65

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Report à nouveau	338 627.52	195 459.76	143 167.76	73.25
1100000000 report a nouveau cred.	338 627.52	195 459.76	143 167.76	73.25
Excédent ou déficit de l'exercice	37 617.25	143 167.76	-105 550.51	-73.73
Situation nette (sous-total)	376 244.77	338 627.52	37 617.25	11.11
Subventions d'investissement		13 337.96	-13 337.96	-100.00
1310000000 subvent° d'équip. (biens non r	13 337.96	13 337.96		
1390000000 sub invest inscr cpte resultat	-13 337.96		-13 337.96	
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	376 244.77	351 965.48	24 279.29	6.90
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	1 034.84		1 034.84	
1510000000 provisions pour risques	1 034.84		1 034.84	
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 034.84		1 034.84	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 000.00		30 000.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 935.97	14 469.60	3 466.37	23.96
401airbn airbnb	227.24		227.24	
401divers fournisseurs divers	300.00		300.00	
401filag filage	413.10	388.80	24.30	6.25
401googl google	100.03	82.80	17.23	20.81
4081000000 fournisseurs - factures non pa	16 895.60	13 998.00	2 897.60	20.70
Dettes fiscales et sociales	35 669.81	25 213.65	10 456.16	41.47
4282000000 dettes prov. pour congés à pay	726.92	593.51	133.41	22.48
4310000000 urssaf	12 022.86	8 914.00	3 108.86	34.88
4371000000 audiens	8 780.68	6 841.40	1 939.28	28.35
4372000000 france travail	3 400.07	2 814.23	585.84	20.82
4374000000 afdas	919.14	800.63	118.51	14.80
4375300000 urssaf - da	599.56	442.32	157.24	35.55
4378100000 thalie santé	1 335.18	979.21	355.97	36.35
4378200000 fnas		1 014.00	-1 014.00	-100.00
4382000000 charges sociales sur congés à	207.17	165.26	41.91	25.36
4421000000 prélèvement à la source	526.03	573.00	-46.97	-8.20
4452000000 tva intracommunautaire		609.08	-609.08	-100.00
4457105000 tva col prest serv 5.5%	4 261.03		4 261.03	
4457120000 t.v.a. collectée 5,50 %		1 081.27	-1 081.27	-100.00
4457125100 tva coll prest serv 20%	2 701.41		2 701.41	
4457140000 t.v.a. collectée 20,00%		274.88	-274.88	-100.00
4470000000 autr impots, taxes, vers assim	189.76		189.76	
4472000000		110.86	-110.86	-100.00
Produits constatés d'avance	42 897.70	94 400.52	-51 502.82	-54.56
4870000000 produits constatés d'avance	42 897.70	94 400.52	-51 502.82	-54.56
TOTAL DES DETTES (IV)	126 503.48	134 083.77	-7 580.29	-5.65
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	503 783.09	486 049.25	17 733.84	3.65

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de biens et services				
Ventes de prestations de services	716 791.49	467 263.26	249 528.23	53.40
7061000000 recettes brutes de spectacles	319 511.13	357 574.51	-38 063.38	-10.64
7065000000 recettes de billetteries	32 329.16		32 329.16	
7066000000 production exécutive	66 606.16	65 491.48	1 114.68	1.70
7068000000 prestations ue	61 865.14	36 702.80	25 162.34	68.56
7069000000 prestations à l'étranger	215 128.78	5 691.87	209 436.91	
7080000000 produits des activités annexes	21 351.12	1 802.60	19 548.52	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	246 430.15	209 652.08	36 778.07	17.54
7313000000 concours publics - aides aux p	36 092.19	29 238.25	6 853.94	23.44
7402000000 subv. institut français		12 000.00	-12 000.00	-100.00
7403000000 subv. drac		70 000.00	-70 000.00	-100.00
7404000000 subv. aide covid19		10 000.00	-10 000.00	-100.00
7405000000 subv. cr des hauts de france		70 000.00	-70 000.00	-100.00
7406000000 subv. spedidam		8 900.32	-8 900.32	-100.00
7407000000 subv. cnm		9 010.00	-9 010.00	-100.00
7408000000 subv. dp oise		503.51	-503.51	-100.00
7411000000 subventions - état	127 000.00		127 000.00	
7413000000 subventions - régions	70 000.00		70 000.00	
7470000000 qp subventions vir cpte res	13 337.96		13 337.96	
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	9 900.00	13 667.50	-3 767.50	-27.57
7541000000 dons	9 900.00	13 667.50	-3 767.50	-27.57
Mécénats	60 000.00	40 000.00	20 000.00	50.00
7542000000 mécénats	60 000.00	40 000.00	20 000.00	50.00
Contributions financières	28 627.44		28 627.44	
7551000000 contrib financieres aut org	28 627.44		28 627.44	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 697.60	-1 697.60	-100.00
7910000000 transferts de charges d'exploit		1 697.60	-1 697.60	-100.00
Autres produits	11.09	60 088.14	-60 077.05	-99.98
7210000000 prod. immobilisée. - immo. inc		59 955.28	-59 955.28	-100.00
7580000000 prod div de gestion courante	11.09	132.86	-121.77	-91.65
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 061 760.17	792 368.58	269 391.59	34.00
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	441 001.80	196 979.33	244 022.47	123.88
6040000000 achats d'études et prest. de s	142 598.62	27 480.30	115 118.32	418.91
6042000000 prestations ue	14 631.87		14 631.87	
6045000000 prestations serv hors ue	32 143.60		32 143.60	
6063000000 fourn. d'entretien et petit éq	7 451.91	4 789.16	2 662.75	55.60
6064000000 fournitures administratives	27.57	1 059.85	-1 032.28	-97.40
6132000000 locations immobilières	35 656.50	39 791.04	-4 134.54	-10.39
6135100000 locations de véhicules	3 196.89	3 463.73	-266.84	-7.70
6135200000 locations de logiciels	3 081.63	2 308.50	773.13	33.49
6135300000 locations d'instruments	24 186.86	16 639.00	7 547.86	45.36
6135400000 locations de matériels		90.00	-90.00	-100.00
6140000000 charg locativ et de copropr	2 200.00		2 200.00	
6150000000 entretien et réparations	489.83	750.34	-260.51	-34.72
6160000000 primes d'assurance	1 654.72	1 378.92	275.80	20.00
6181000000 documentation générale		13.74	-13.74	-100.00
6185000000 frais de colloques, séminaires	1 806.07	1 276.87	529.20	41.45
6220000000 rém. d'intermédiaires et honor	5 274.35	4 705.00	569.35	12.10
6226000000 honoraires	10 400.00		10 400.00	

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
6226010000 honoraires paies	7 735.00		7 735.00	
6230000000 publici, publicat, relat publi	8 425.00		8 425.00	
6231000000 annonces et insertions	310.00	290.00	20.00	6.90
6234000000 cadeaux	70.61		70.61	
6236000000 catalogues et imprimés	378.71	834.08	-455.37	-54.60
6247000000 transports collectifs du perso	330.00	14 586.75	-14 256.75	-97.74
6247010000 transports collectifs - cb tra	34 834.56	13 693.65	21 140.91	154.38
6247020000 transports collectifs - cb snc	2 379.80	10 383.60	-8 003.80	-77.08
6251000000 voyages et déplacements	75 986.95	23 009.31	52 977.64	230.24
6256000000 missions	12 995.36	7 317.65	5 677.71	77.59
6257000000 réceptions	7 531.67	8 592.67	-1 061.00	-12.35
6260000000 frais postaux et de télécommun	587.54	677.67	-90.13	-13.30
6270000000 services bancaires et assimilé	2 745.18	1 972.50	772.68	39.17
6281000000 cotisat° (liées à l'activité e	1 891.00	930.00	961.00	103.33
6288000000 autres services		10 945.00	-10 945.00	-100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	13 894.01	9 346.29	4 547.72	48.66
6312000000		2 323.98	-2 323.98	-100.00
6333000000 participation format° prof. co	10 851.39	6 448.31	4 403.08	68.28
6350000000 autr imp,tax,vers ass (impots)	577.62		577.62	
6351100000 cet	578.00	574.00	4.00	0.70
6351200000 taxes foncieres	1 887.00		1 887.00	
Salaires	451 740.56	356 912.80	94 827.76	26.57
6411000000 salaires, appointements	396 803.97	321 980.71	74 823.26	23.24
6412000000 congés payés	133.41	593.51	-460.10	-77.52
6414000000 indemnités et avantages divers		645.00	-645.00	-100.00
6416000000 défraiements	54 803.18	33 693.58	21 109.60	62.65
Cotisations sociales	198 287.59	156 951.68	41 335.91	26.34
6451000000 cotisations à l'urssaf	73 734.34	56 671.47	17 062.87	30.11
6452000000 cotisations aux mutuelles	527.52	477.64	49.88	10.44
6453000000 cotis. retraite et prévoyance	26 616.33	22 054.59	4 561.74	20.68
6454000000 cotis. chômage	35 173.82	28 092.12	7 081.70	25.21
6455000000 cotisations congés spectacles	53 895.46	42 868.19	11 027.27	25.72
6458000000 cotisations aux autres org. so		805.24	-805.24	-100.00
6458010000 charges sociales sur congés à	41.91	165.26	-123.35	-74.64
6472000000 cotisations fnas	5 753.76	4 670.00	1 083.76	23.21
6475000000 médecine du travail, pharmacie	1 480.25	994.01	486.24	48.92
6476000000 cotisations fcap	992.26		992.26	
6477000000 contributions diffuseur da	71.94	153.16	-81.22	-53.03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 142.63	5 553.90	62 588.73	
6811100000 dot amort immob incor autres	5 497.22		5 497.22	
6811200000 dot. amort. - immo. corporelle	2 690.13	5 553.90	-2 863.77	-51.56
6816000000 dot deprec immo incor & corp	59 955.28		59 955.28	
Dotations aux provisions	1 034.84		1 034.84	
6815000000 dot prov pr risq et ch d'expl	1 034.84		1 034.84	
Autres charges	12 347.64	14 008.88	-1 661.24	-11.86
6516000000 droits d'auteur et de reproduc	9 759.14	13 944.36	-4 185.22	-30.01
6580000000 charg div. de gest courante	2 588.50	64.52	2 523.98	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 186 449.07	739 752.88	446 696.19	60.38
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-124 688.90	52 615.70	-177 304.60	-336.98
Produits financiers				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		2 172.06	-2 172.06	-100.00
7640000000 revenus des v.m.p.		2 172.06	-2 172.06	-100.00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Autres intérêts et produits assimilés	476.15		476.15	
7680000000 autres produits financiers	476.15		476.15	
Produits de cessions d'immobilisations financières	14.00		14.00	
7671000000 produits cessions immo.financ.	14.00		14.00	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	490.15	2 172.06	-1 681.91	-77.43
Charges financières				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.	14.00		14.00	
6673310000 val comptab immo.financ. cedees	14.00		14.00	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	14.00		14.00	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	476.15	2 172.06	-1 695.91	-78.08
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-124 212.75	54 787.76	-179 000.51	-326.72
Charges exceptionnelles (VI)		150.00	-150.00	-100.00
6712000000 pénalités, amendes fiscales et		150.00	-150.00	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-150.00	150.00	100.00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-161 830.00	-88 530.00	-73 300.00	-82.80
6950000000 impôts sur les bénéfices	-161 830.00	-88 530.00	-73 300.00	-82.80
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 062 250.32	794 540.64	267 709.68	33.69
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 024 633.07	651 372.88	373 260.19	57.30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	37 617.25	143 167.76	-105 550.51	-73.73
Contributions volontaires en nature				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	37 617.25	143 167.76	-105 550.51	-73.73

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Miroirs Étendus a pour objet de développer le projet artistique et culturel dans différents lieux de diffusion par tous les moyens et voies de droit dont elle dispose.

Elle vise notamment à :

- Développer un projet global d'opérateur culturel à vocation musiques actuelles,
- Défendre des artistes émergents et artistes renommés,
- Mettre en débat le rôle de l'artiste dans la ville, le rôle des producteurs dans les processus de création, de production, de diffusion et de socialisation des œuvres,
- Affirmer l'intégration de la culture dans l'économie

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les modes d'actions de l'association consistent à :

- Produire des événements artistiques et culturels
- Accueillir des producteurs, des artistes, et des projets, les coproduire ou les accompagner
- Développer le management des artistes
- Travailler en corrélation avec les acteurs économiques
- Développer des projets autour de l'art musical.

Miroirs Étendus a pour missions la défense d'une vision ouverte de l'opéra, la création ou promotion d'opéras d'aujourd'hui, la production ou coproduction de spectacles ou concerts lyriques ou musicaux, le soutien à l'activité de structures de spectacle vivant et l'organisation de tout événement ou activité liés à ces missions.

L'ensemble revisite les répertoires de la musique écrite jusqu'à la création contemporaine, combinant la musique acoustique, souvent sonorisée, à la musique électronique.

Elle collabore avec d'autres structures de production pour la création de grandes formes d'opéra, de spectacles liant fortement théâtre et musique au plateau, ou d'autres types d'objets lyriques, jusqu'au film. Dans sa région des Hauts-de-France, elle organise le festival Là-Haut, en partenariat avec l'Atelier Lyrique de Tourcoing, la Barcarolle à Saint-Omer et de nombreux autres acteurs culturels et sociaux.

Miroirs Étendus est associée à La Brèche festival, en résidence à l'Opéra de Rouen Normandie, à l'Atelier Lyrique de Tourcoing, au Théâtre impérial de Compiègne et à l'Orchestre national de Lille, et soutenue par la Caisse des Dépôts, mécène principal, la Région Hauts-de-France, le ministère de la Culture - DRAC Hauts-de-France, et la Fondation Orange.

Autres informations :

Régime fiscal

1. Assujettissement aux impôts commerciaux

L'association exerce une activité lucrative au sens de l'article 206-1 du Code général des impôts et est, à ce titre, intégralement soumise aux impôts commerciaux. Elle relève du régime réel normal d'imposition.

2. Taxe sur la valeur ajoutée

L'association est assujettie à la TVA selon le régime du réel normal. Les déclarations sont déposées mensuellement. Les opérations réalisées sont soumises aux taux en vigueur applicables aux activités de spectacle vivant.

3. Impôt sur les sociétés

L'association est redevable de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Au titre de l'exercice 2025, le résultat fiscal est déficitaire. Le déficit fiscal reportable au 31 décembre 2025 s'élève à 152 893 €.

L'association bénéficie du Crédit d'Impôt en faveur du Spectacle Vivant (CISV) prévu à l'article 220 quindecies du Code général des impôts. Ce dispositif s'applique aux entreprises de spectacle vivant musical ou de variétés exerçant l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de spectacles.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 503 783.09 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 37 617.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 est marqué par plusieurs évolutions significatives qui méritent d'être portées à la connaissance du lecteur des comptes.

Première application du règlement ANC n° 2022-06 et du règlement ANC n° 2023-03

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 portant adaptation de ces dispositions au secteur non lucratif.

Déploiement international

L'exercice 2025 a été marqué par un essor significatif de l'activité à l'international, les produits réalisés hors de France passant de 42 k€ en 2024 à 277 k€ en 2025. Ce développement témoigne du rayonnement croissant de l'association et de la diffusion de ses spectacles au-delà du territoire national.

Structuration des charges d'exploitation

La montée en charge de l'activité s'est accompagnée d'un doublement des achats et charges externes, en progression de +111 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution reflète les moyens engagés pour accompagner la croissance de l'activité, notamment les coûts liés à la production et à la diffusion des spectacles à l'international.

Évolution des créances clients

Les créances clients ont connu une hausse très significative de +482 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la concentration de la facturation sur les mois de novembre et décembre 2025, dont les échéances de règlement étaient fixées sur l'exercice 2026.

Situation d'exploitation et Crédit d'Impôt Spectacle Vivant

L'exercice 2025 fait apparaître un résultat d'exploitation déficitaire, lié à la phase de structuration et de développement de l'association. Ce déficit est en partie compensé par la comptabilisation du Crédit d'Impôt Spectacle Vivant (CISV), qui constitue un levier de financement significatif de l'activité de création et de diffusion.

Première constatation d'une provision pour risques

Une provision pour risques a été constituée pour la première fois au cours de l'exercice, afin de couvrir un risque identifié dont la nature et le montant sont détaillés dans la note afférente aux provisions.

Parties liées et conventions réglementées

Conformément aux articles L. 612-5 et R. 612-7 du Code de commerce et à l'article 431-12 du règlement ANC n° 2018-06 modifié, l'association mentionne ci-après les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2025. La personne intéressée est M. Emmanuel Quinchez, exerçant concomitamment les fonctions de membre du conseil d'administration de l'association (jusqu'au 31 août 2025), membre du comité artistique via la société Matière Noire SAS dont il est président et unique actionnaire, associé gérant de la SCI La Chocolaterie, secrétaire général de l'association la co[opéra]tive et Directeur de la musique de MC2 : Grenoble.

I - Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice 2025

Avenant au bail professionnel du siège social, conclu avec la SCI La Chocolaterie le 1er septembre 2025, ramenant le loyer annuel de 36 000 € HT à 24 000 € HT ainsi que le dépôt de garantie à 7 500 €.

Contrat cadre de prestation de services, conclu avec la société Matière Noire SAS le 18 août 2025, portant sur une rémunération forfaitaire de 2 100 € HT par mois ainsi que sur le remboursement de frais plafonné à 10 000 € HT par an.

Avenant n° 1 au contrat cadre de prestation de services, conclu avec la société Matière Noire SAS le 19 août 2025, portant sur une rémunération de 3 700 € HT tous les deux mois sur une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Contrat de coproduction phonographique « Chassol-Reich », conclu avec la société Matière Noire SAS le 15 septembre 2025. L'apport de l'association s'élève à 25 000 €.

Contrat de cession du droit d'exploitation et de représentation publique du spectacle « Peer Gynt / Graal théâtre », conclu avec la MC2 : Grenoble le 14 mai 2025, d'un montant de 23 595,51 €.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

II - Conventions précédemment approuvées dont l'exécution s'est poursuivie en 2025

Bail professionnel du siège social, conclu avec la SCI La Chocolaterie le 1er juillet 2024, dont l'avenant du 1er septembre 2025 est venu diminuer le montant du loyer ainsi qu'entraîner la restitution partielle du dépôt de garantie à hauteur de 1 500 €.

Convention de coproduction du spectacle « Les Ailes du désir », conclue avec l'association la co[opéra]tive, dont l'exécution s'est poursuivie en 2025 et dont la production a été immobilisée en immobilisations incorporelles le 22 août 2025 pour un montant de 59 955,28 €.

L'ensemble de ces conventions a été conclu à des conditions normales de marché. Le détail des conditions et des montants figure dans le rapport spécial sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC n° 2022-06, l'association a retenu la méthode prospective pour la première application de ces textes. En conséquence, les données comparatives de l'exercice 2024 présentées dans les états financiers n'ont pas fait l'objet de retraitement et sont maintenues dans leur format d'origine.

Principaux impacts sur la présentation des comptes annuels

La première application de ces règlements a entraîné les modifications de présentation suivantes :

La suppression de la technique des transferts de charges (ancien compte 79) constitue le changement le plus notable. Les remboursements de charges et produits assimilés précédemment enregistrés en transferts de charges sont désormais comptabilisés directement en diminution des charges concernées ou en produits selon leur nature.

Les revenus du Livret A, présentés en « Autres intérêts et produits assimilés » dans les comptes annuels 2024 tels qu'arrêtés, ont été reclassés dans la rubrique « D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé » dans la colonne N-1 des comptes 2025.

Par ailleurs, les comptes de subventions ont fait l'objet d'une réaffectation dans la nouvelle nomenclature comptable. Les subventions précédemment enregistrées aux comptes 7402, 7403 et 7407 au titre de l'État, de la DRAC et du CNM (127 000 €) ont été reclassées au compte 7411 « État et établissements publics ». La subvention de la Région Hauts-de-France (70 000 €), enregistrée au compte 7405, a été reclassée au compte 7413 « Régions ». Les contributions de la SPEDIDAM (8 627,44 €, compte 7406) et de l'ADAMI (20 000 €, compte 7409) ont été reclassées au compte 7551 « Contributions financières d'autres organismes ».

La notion de résultat exceptionnel a été redéfinie de manière restrictive. Seuls les éléments répondant strictement à la définition révisée - événements majeurs et inhabituels ne relevant pas de l'activité courante de l'association - sont désormais classés en résultat exceptionnel. Les éléments qui ne répondent plus à cette définition ont été reclassés en résultat courant.

La présentation des états de synthèse (bilan, compte de résultat) a été mise en conformité avec les nouveaux modèles prévus par les règlements précités, intégrant notamment le regroupement des charges constatées d'avance au sein de la rubrique des créances au bilan.

La nomenclature des comptes a été actualisée conformément au plan de comptes révisé applicable au secteur non lucratif.

Incidence sur la comparabilité

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Du fait du choix de la méthode prospective et de l'absence de retraitement des comptes de l'exercice 2024, le lecteur est invité à tenir compte de ces changements de présentation dans l'analyse comparative des deux exercices. Les écarts de présentation entre N et N-1 relèvent exclusivement de ces changements de méthode et n'affectent pas la substance des opérations enregistrées.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		3 à 5
Matériels outillages et industriels		2 à 10
Matériels outillages		2 à 10
Matériel de transport		5
Matériel de bureau et informat		3
Site internet		3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

L'association n'a pas mis en œuvre d'outils lui permettant de recenser de manière exhaustive et objective la nature et l'importance des contributions volontaires en nature.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à l'enregistrement phonographique de l'album « Les ailes du désir » ont été activées le 22 août 2025. Initialement inscrites en immobilisations incorporelles en cours (compte 232), elles ont été virées au compte d'immobilisations incorporelles pour un montant total de 59 955,28 € suite à l'achèvement de l'enregistrement.

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	79 955.28		69 455.28
TOTAL	79 955.28		69 455.28
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	33 059.06		
Matériel de transport	4 394.00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	5 228.83		1 515.00
TOTAL	42 681.89		1 515.00
Immobilisations financières			
Autres participations	14.00		
Autres titres immobilisés	250.00		
Prêts et autres immobilisations financières	9 000.00		
TOTAL	9 264.00		
TOTAL GENERAL	131 901.17		70 970.28

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	59 955.28		89 455.28	
TOTAL	59 955.28		89 455.28	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			33 059.06	
Matériel de transport			4 394.00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		590.83	6 153.00	
TOTAL		590.83	43 606.06	
Immobilisations financières				
Autres participations		14.00		
Autres titres immobilisés			250.00	
Prêts et autres immobilisations financières		1 500.00	7 500.00	
TOTAL		1 514.00	7 750.00	
TOTAL GENERAL	59 955.28	2 104.83	140 811.34	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En 2025, il a été décidé d'amortir sur une période de 9 ans le pas-de-porte d'un montant de 20 000€ versé en 2024, suivant la durée du bail conclu avec la Sci La Chocolaterie. L'amortissement a débuté à la date de la signature du bail, intervenue le 1er juillet 2024. Il en résulte un rattrapage des amortissements d'un montant de 1 111,11 € au 31 décembre 2025.

Les amortissements cumulés du poste "Autres immobilisations incorporelles" s'élèvent à 5 497,22 € au 31 décembre 2025 et se ventilent comme suit :

- Concessions, brevets et droits similaires (compte 2805) : 2 163,89 €
- Droit au bail / pas-de-porte (compte 2806) : 3 333,33 €

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles		Linéaire		5 497.22		5 497.22
TOTAL				5 497.22		5 497.22
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels		Linéaire	30 256.13	1 333.71		31 589.84
Matériel de bureau, informatique		Linéaire	5 181.09	1 356.42	590.83	5 946.68
TOTAL			35 437.22	2 690.13	590.83	37 536.52
TOTAL GENERAL			35 437.22	8 187.35	590.83	43 033.74

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

Une dépréciation à hauteur de 100% de la valeur nette comptable soit 59 955.28 euros de l'immobilisation incorporelle afférente à l'enregistrement phonographique de l'album « Les ailes du désir » a été comptabilisée au cours de l'exercice dans le poste 681600 "dotation dépréciation immobilisations incorporelles". Cette décision fait suite à la publication gratuite de l'œuvre sur les plateformes de diffusion numérique, excluant toute perspective de génération de revenus futurs pour l'association. En l'absence d'avantages économiques futurs attendus, les critères de maintien de l'actif au bilan ne sont plus remplis, justifiant ainsi la dépréciation intégrale de celui-ci.

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		59 955.28		59 955.28
TOTAL		59 955.28		59 955.28
TOTAL GÉNÉRAL		59 955.28		59 955.28

ETAT DES CRÉANCES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2025, les créances clients s'élèvent à 130 k€, contre 22 k€ au 31 décembre 2024, soit une progression de +482 %. Cette évolution s'explique par le fait que les factures correspondantes ont été émises en novembre et décembre 2025, dont les échéances de règlement étaient fixées sur l'exercice 2026.
Les quatre créances les plus significatives se décomposent comme suit :

Atelier Lyrique de Tourcoing : 42 200 €
Comédie de Genève : 32 493 €
Opéra Grand Avignon : 31 650 €
Théâtre des Bouffes du Nord : 15 266 €

À la date de rédaction de la présente annexe, la totalité des créances clients figurant au bilan au 31 décembre 2025 a été encaissée.

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	7 500.00		7 500.00
Actif circulant			
Autres créances clients	130 435.59	130 435.59	
Impôts sur les bénéfices	161 830.00	161 830.00	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 309.37	8 309.37	
Divers	67 372.60	67 372.60	
Débiteurs divers	2 180.02	2 180.02	
Charges constatées d'avance	42 439.71	42 439.71	
TOTAL	420 067.29	412 567.29	7 500.00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance comprennent des charges de fonctionnement annualisées ainsi que des dépenses directement rattachables à la création et à l'exploitation de spectacles dont la première représentation intervient sur l'exercice suivant, à savoir :

- ⟨ Le spectacle « Chiens », dont la première représentation est programmée le 29 janvier 2026 ;
- ⟨ Le spectacle « Solaris », dont la première représentation est programmée le 29 avril 2026.

	Montant
Exploitation	42 439.71
TOTAL	42 439.71

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir inscrits à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 s'élèvent à 62 363,66 € et se décomposent comme suit :

Subventions à recevoir : 57 000,00 €
Concours publics à recevoir (aides à l'embauche) : 3183.64 €
Saisie administrative à tiers détenteur (SATD) en attente de résolution : 1 034,84 €
Avance sur notes de frais : 1 145,18 €

	Montant
Autres créances	62 363.66
TOTAL	62 363.66

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association n'a reçu aucun apport, avec ou sans droit de reprise, depuis sa création.
La situation nette de l'association au 31 décembre 2025 est composée exclusivement :

- du report à nouveau, correspondant aux résultats accumulés des exercices antérieurs ;
- du résultat de l'exercice 2025.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	195 459.76		143 167.76		338 627.52
Excédent ou déficit de l'exercice	143 167.76		37 617.25	143 167.76	37 617.25
Subventions d'investissement	13 337.96			13 337.96	
TOTAL	351 965.48		180 785.01	156 505.72	376 244.77

ETAT DES PROVISIONS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques d'un montant de 1 034,84 € a été constituée pour la première fois au cours de l'exercice 2025. Cette provision est liée à une saisie administrative à tiers détenteur (SATD) notifiée le 25 juillet 2025 par l'administration fiscale, relative à une dette personnelle d'une artiste intermittente du spectacle.

L'association a été désignée comme tiers détenteur au motif d'une relation d'emploi présumée avec l'intéressée. Dès réception de la notification, l'association a contesté la SATD en faisant valoir qu'elle n'était pas l'employeur de cette personne à la date visée par la saisie.

En dépit de cette contestation, l'administration a procédé au recouvrement de la somme de 1 034,84 € par prélèvement direct auprès de l'établissement bancaire de l'association.

Le prélèvement bancaire a été comptabilisé au débit du compte 4670 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs, la somme correspondant à un décaissement subi par l'association au profit d'un tiers, dont le caractère définitif n'est pas établi à la clôture. Parallèlement, une provision pour risques de même montant a été dotée (compte 6815 / compte 1510), afin de couvrir le risque de non-recouvrement de cette créance en cas de rejet définitif de la contestation.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 935.97	17 935.97		
Personnel et comptes rattachés	726.92	726.92		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 264.66	27 264.66		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 962.44	6 962.44		
Autres impôts et taxes assimilées	715.79	715.79		
Autres dettes	30 000.00	30 000.00		
Produits constatés d'avance	42 897.70	42 897.70		
TOTAL	126 503.48	126 503.48		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	42 897.70
TOTAL	42 897.70

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 895.60
Dettes fiscales et sociales	934.09
TOTAL	17 829.69

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

L'association a bénéficié de deux subventions d'investissement en 2024 pour un montant total de 13 337,96 €, attribuées par la Maison de la Musique Contemporaine pour 3 250 € et par le FONPEPS pour 10 087,96 €, destinées au financement de la production de l'enregistrement phonographique « Les Ailes du Désir ».

Ces subventions, inscrites en capitaux propres au passif du bilan (compte 131), ont fait l'objet d'une reprise au compte de résultat (compte 747) selon le rythme d'amortissement du bien qu'elles financent.

Au 31 décembre 2025, l'enregistrement phonographique « Les Ailes du Désir » a fait l'objet d'une dépréciation à 100 % de sa valeur nette comptable, les perspectives de recettes futures associées à cet actif ayant été jugées insuffisantes pour justifier le maintien d'une valeur recouvrable.

En conséquence, la totalité du solde résiduel de la subvention, soit 13 337,96 €, a été reprise au compte de résultat de l'exercice 2025 (compte 747 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice).

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public		36 092.19				36 092.19
Subventions d'exploitation		127 000.00	70 000.00			197 000.00
Subventions d'investissement		10 087.96			3 250.00	13 337.96
TOTAL		173 180.15	70 000.00		3 250.00	246 430.15

ENGAGEMENTS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Compte tenu de l'ancienneté des salariés, il n'est pas nécessaire de procéder à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Les engagements suivants ont été contractés avec des parties liées au sens de l'article 431-12 du règlement ANC n° 2018-06 modifié :

Bail professionnel du siège social avec la SCI La Chocolaterie - loyer annuel de 24 000 € HT, durée résiduelle d'environ 6,5 ans au 31 décembre 2025, soit un engagement résiduel estimé à 156 000 € HT. Un pas-de-porte de 20 000 € a été versé à la prise d'effet du bail et comptabilisé en immobilisations incorporelles, ainsi qu'un dépôt de garantie d'un montant de 7 500 €.

Contrat cadre de prestation de services et son avenant n° 1 avec la société Matière Noire SAS - rémunération forfaitaire mensuelle de 3 950 € HT, à tacite reconduction.

Convention de coproduction du spectacle « Les Ailes du désir » avec l'association la co[opéra]tive - apport total valorisé à 191 670 € HT dont 59 955,28 € déjà immobilisés au 31 décembre 2025. L'engagement résiduel s'élève à 131 715 € HT.

Contrat de coproduction phonographique « Chassol-Reich » avec la société Matière Noire SAS - exclusivité d'exploitation consentie jusqu'en février 2027.

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Cautionnements, avals et garanties donnés par l'entité					7 500.00	7 500.00
TOTAL (1)					7 500.00	7 500.00
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL					7 500.00	7 500.00

ENGAGEMENTS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS REÇUS

Au 31 décembre 2025, trois demandes de subventions ont été déposées au titre de l'exercice 2026, sans notification d'attribution à la date de clôture :

Région Hauts-de-France : 90 000 €
État - DRAC Hauts-de-France : 110 000 €
Caisse des Dépôts : 40 000 €

Total : 240 000 €

Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans les comptes annuels de l'exercice 2025.

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

CRÉDITS D'IMPÔTS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'association bénéficie du Crédit d'Impôt en faveur du Spectacle Vivant prévu à l'article 220 quindecies du Code général des impôts. Ce crédit d'impôt est accordé aux entreprises de spectacle vivant exerçant l'activité de production ou de diffusion de spectacles, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité fixées par la loi.

Montant comptabilisé

Au titre de l'exercice 2025, le montant total du CISV comptabilisé s'élève à 161 830 €, ventilé comme suit :

Bowie-Cage : 667 €
City Life : 15 284 €
Cosi Fan Tutti : 62 233 €
Orphée et Eurydice : 18 430 €
La Petite Renarde Rusée : 2 769 €
Honda Romance : 49 260 €
Folk Songs : 9 229 €
Winterreise : 3 958 €

Modalités de calcul

Le calcul du CISV a été réalisé en conformité avec le formulaire fiscal dédié à ce crédit d'impôt. Les dépenses engagées pour chaque production ont été identifiées et classées grâce à la mise en place d'une comptabilité analytique permettant le suivi par projet des charges éligibles.

Traitement comptable

Le CISV est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés (compte 695). Le résultat fiscal de l'exercice 2025 étant déficitaire, la totalité de la créance de CISV est restituable par le Trésor public.

Date d'encaissement attendue

La demande de remboursement du CISV au titre de l'exercice 2025 sera déposée lors du dépôt de la déclaration de résultats. Au regard des délais de traitement constatés lors de la restitution du CISV au titre de l'exercice 2024, l'encaissement est attendu au plus tard fin septembre 2026.

	Montant
Réduction d'impôt pour le spectacle vivant	161 830.00
TOTAL	161 830.00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La mission de certification des comptes est réalisée par le Cabinet Gurnot situé 5 Passage de la brie, 75019 Paris.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 800.00	2 700.00
TOTAL	3 800.00	2 700.00

LES EFFECTIFS

ASSO MIROIRS ETENDUS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En vertu de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 :

« Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Les dirigeants de l'association ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

EFFECTIFS MOYENS

L'effectif moyen du personnel employé au cours de l'exercice 2025, toutes catégories confondues, s'élève à 7 personnes.

Les deux salariés permanents, engagés en contrat à durée indéterminée, ont été présents sur la totalité de l'exercice.

L'association a par ailleurs fait appel à 126 artistes et techniciens intermittents du spectacle au cours de l'exercice. En raison du caractère discontinu de ces engagements, ces 126 personnes physiques représentent un effectif moyen de 5 ETP. Ce décalage significatif entre le nombre de personnes physiques employées (128) et l'effectif moyen en ETP (7) est caractéristique de l'activité de production de spectacle vivant, qui mobilise un grand nombre d'intervenants sur des périodes courtes.